



COMMISSION REGIONALE DE GESTION DES COMPETITIONS

PROCES-VERBAL N° 14

Le 31 janvier 2022

Lisieux

Présents : Lecornu Pierre, Mouillard Bernard, Liberge Jean, Quesnel Michel, Baillard Patrick, Guesnon Albert, Evain Pascale, Lecossu Didier, Sanson Sylvie,

Excusés : Bourel Valérie, Blanchetière Jean, Cheradame Philippe, Aubert Thierry, Louise Jean-Pierre

Assistent : Sylvie Marchais – Léo Rivière – Roger Desheulles

Les présentes décisions sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel dans le délai de 7 jours à compter de la première publication dans les conditions de forme énoncées à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN

Pour ce qui concerne la Coupe de Normandie U18 en respect de l'article 18 du règlement les appels doivent être interjetés dans les conditions de forme prévues par l'article 190 des Règlements Généraux. Toutefois, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.

CONDOLEANCES

Le Président et les Membres de la Commission adressent leurs très sincères condoléances à leur collègue et ami, Jean BLANCHETIERE, à son épouse et sa famille pour le décès de son fils,

1 - ADOPTION PROCES VERBAL

La Commission procède à l'approbation du procès-verbal :

- N°13 en date du 4 janvier 2022 mis en ligne le 11 janvier 2022.

2 - HOMOLOGATIONS

La Commission homologue les rencontres jouées jusqu'au 31 décembre 2021, sauf celles relevant d'une procédure en cours

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

19, RUE PAUL DOUMER, 14100 LISIEUX
02 30 32 03 03 | LIGUE@NORMANDIE.FFF.FR



Courrier de la Commission Régionale d'Appel concernant la rencontre AS PTT CAEN / AST DEAUVILLE en Régional 1 seniors du 04.12.21

La Commission,
Prend note de la décision de la Commission d'Appel.

Courrier de la Commission Régionale d'Appel concernant la rencontre PACY MENILLES RC / AS VAL DE RUEIL en Régional 2 seniors du 05.12.21

La Commission,
Prend note de la décision de la Commission d'Appel.

Courrier de la Commission Régionale d'Appel concernant l'appel de YVETOT AC sur le Statut des Educateurs

La Commission,
Prend note de la décision de la Commission d'Appel.

Mail du SC FRILEUSE sur le jour et l'heure de sa rencontre à domicile en Coupe de Normandie U15. Problème d'occupation de terrain.

La Commission,
A l'étude de l'occupation des installations du SC Frileuse,
Fixe la rencontre le samedi 19 février à 13 heures

Mail de l'AS ROUTOT concernant l'horaire de sa rencontre en retard de Régional 2 féminin fixée au 27 février 2022 contre le FC PAYS AIGLON.

La Commission,
A l'étude de l'occupation des installations de l'AS ROUTOT,
Compte tenu des nouvelles dates au calendrier général,
Fixe la rencontre le dimanche 27 février 2022 à 12 h 30.

Mail de l'AS IFS concernant le calendrier de rattrapage en championnat de Régional 2.

La Commission,
Prend note,
Maintient les dates de reports prévues

Mail de NEUVILLE AC concernant ces rencontres des 26 et 27 février 2022

La Commission,
Prend note,
Maintient les rencontres aux dates prévues

Mail de ROMILLY PONT ST PIERRE concernant le tirage du 3^{ème} tour de la Coupe de Normandie U15

La Commission,
Après vérification,

Vu l'article 7 de la coupe disposant :

« **Choix des clubs recevant et des terrains**

Le club premier tiré est déclaré club recevant. Il revêt la qualité d'organisateur matériel de la rencontre.

Toutefois, dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux divisions au moins au-dessous de celui de son adversaire, la rencontre est fixée sur son terrain. »

Dit que la rencontre doit être inversée, conformément à la réglementation,

Le match de Coupe de Normandie U15 devient : ROMILLY PONT ST PIERRE / PACY MENILLES RC,

Elle aura lieu le SAMEDI 19 FEVRIER 2022 à 15 HEURES, sur les installations de Romilly Pont St Pierre.



MATCH : FC GISORS VN 27 / US AVRANCHES MSM – Régional 2 U16 F du 29 JANVIER 2022

Forfait déclaré de l'US AVRANCHES MSM

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de US AVRANCHES MSM sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de FC GISORS VN27 sur le score de 3 à 0

MATCH : FC DU PAYS AIGLON / FC ROUEN FEMININ PE – Régional 2 Féminin 30 JANVIER 2022

Forfait déclaré du FC ROUEN FEMININ PE

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Donne match perdu par forfait au club de FC ROUEN FEMININ PE sur le score de 3 à 0, pour en faire bénéficier le club de FC DU PAYS AIGLON sur le score de 3 à 0

Inflige au club de FC ROUEN FEMININ PE l'amende règlementaire figurant à l'annexe 5 des règlements généraux de **soixante-huit (68) euros** directement débités sur le compte du club.

MATCH : US ALENCONNAISE 61 / MUANCE FC – Régional 3 U18 du 29 JANVIER 2022

Match non joué.

Mail de MUANCE FC.

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au Dossier,

Attendu que le protocole sanitaire en vigueur indique que le report d'une rencontre, par la Commission compétente, ne peut être envisagé qu'au 4ème cas positifs au sein de l'équipe,

Attendu, à titre liminaire, qu'il est rappelé aux clubs d'avertir au plus vite, dans la mesure du possible, les services de la Ligue jusqu'au vendredi 16 heures et la cellule de veille après le vendredi 16 heures lorsque leur équipe est touchée par des cas de covid-19,

Attendu que le club a bien adressé 4 certificats positifs,

Dit que la rencontre est donnée à jouer à une date que fixera la Commission.

MATCH : AS OURVILLAISE / AC BRAY EST FORGES – Régional 3 du 30 JANVIER 2022

Match non joué.

Mail de AC BRAY EST FORGES

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au Dossier,

Attendu que le protocole sanitaire en vigueur indique que le report d'une rencontre, par la Commission compétente, ne peut être envisagé qu'au 4ème cas positifs au sein de l'équipe,

Attendu, à titre liminaire, qu'il est rappelé aux clubs d'avertir au plus vite, dans la mesure du possible, les services de la Ligue jusqu'au vendredi 16 heures et la cellule de veille après le vendredi 16 heures lorsque leur équipe est touchée par des cas de covid-19,

Constata que la procédure n'a pas été respectée,

Donne match perdu par forfait au club de AC BRAY EST FORGES sur le score de 3 à 0 pour en faire bénéficier le club de AS OURVILLAISE sur le score de 3 à 0



MATCH : US ALENCONNAISE 61 / US QUEVILLY RM – Régional 1 U18 Féminin du 29 JANVIER 2022

Match non joué.

Mail de US ALENCONNAISE 61 et de l'US QUEVILLY RM

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Dit que la rencontre est donnée à jouer à une date que fixera la Commission.

MATCH : FC ST ETIENNE DU ROUVRAY / MONT ST AIGNAN FC – Régional 3 du 30 JANVIER 2022

Courrier du FC ST ETIENNE DU ROUVRAY sur les motifs du report de la rencontre.

La Commission,

Après avoir pris connaissance des pièces figurant au dossier,

Confirme le report de la rencontre à une date que fixera la Commission.

5 – CHAMPIONNAT REGIONAL 2 FEMININ U16

Suite à l'enquête faite auprès des clubs de Régional 2 U16 Féminin sur le déroulement du championnat Régional 2 U16 et aux réponses des clubs, le championnat Régional U16F reste maintenu en état.

La Commission reste à l'écoute des clubs pour les matches restant à disputer et notamment pour les grands déplacements.

6 – TIRAGE AU SORT DE LA COUPE DE NORMANDIE U18

3^{ème} TOUR – 12 FEVRIER 2022

Tous les matches auront lieu à 15 heures sur le terrain du club premier cité.

1. Ca Pont Audemer / Cs Honfleur
2. Ag Caen Football / Uson Mondeville
3. Fc Argentan / As Ptt Caen Fb
4. Fc Flerien / Bayeux F.C
5. Su Dives Cabourg Fb / As Verson
6. Grpt Js Ay / Es Coutançaise
7. Af Virois / Fc St Lo Manche
8. Fc Du Pays Aiglon / Lc Bretteville Odon
9. Inter Odon Fc / Fc Equeurdr. Hainnev
10. As Jullouville Sart / Us Granvillaise
11. As Valognes F. / Sm Caen Calv.Bn
12. As La Selle La Forge / Us Avranches Msm
13. Sc Herouvillais / As De Cherbourg Fb
14. Us Alençonnaise 61 / Maladrerie Os
15. Us Mortagnaïse / Ca Lisieux Pa
16. Evreux Fc 27 / Us Mesnil Esnard Fra
17. Sc Frileuse / Le Havre Ac
18. Belleville Fc / Caudebec St Pierre F
19. Us Londinières / Usf Fecamp
20. Fac Alizay / Saint Sebastien Foot
21. Grpt Us Criel Eu Fc / Cms Oïssel
22. Fc Val De Reuil / As Fauvillaise
23. Fc Dieppe / Fc Rouen 1899
24. E.Vienne Saane Longu / Al Deville Maromme
25. Sc Octeville Sur Mer / Grand Quevilly Fc
26. Us Lillebonnaïse / Fc Serquigny Nassand
27. Ac St Romain Colbosc / Yvetot Ac
28. F.C Gisors V.N 27 / Fc Du Roumois Nord
29. Grpt Efecoc / Esm Gonfreville
30. Us Rugles Lyre / Fc Eure Madrie Seine
31. As Ste Adresse But / Us Quevilly Rm
32. Pacy Menilles Rc / Stade Sotteville Cc

LIGUE DE FOOTBALL DE NORMANDIE
AFFILIÉE À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

19, RUE PAUL DOUMER, 14100 LISIEUX
02 30 32 03 03 | LIGUE@NORMANDIE.FFF.FR



7 - PROCHAINE REUNION


1^{er} MARS 2022 – 10 heures

Le Président



Jean Liberge

Le Secrétaire



Pierre Lecornu

